

# ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux artères  
sur la commune d'Aire-la-Ville

7 juin 2023

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune du 19 décembre 2022;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 8 mai 2023,

### ARRÊTE :

1/ Il est donné le nom de :

#### **Chemin des Aspergettes**

au cheminement piéton reliant le chemin de la Chênaz au chemin du Bois-de-la-Pesse.

Cette dénomination évoque l'asperge des bois, appelée également "Aspergette" ou encore "Ornithogale des Pyrénées". C'est une plante vivace bulbeuse de la famille des Liliacées. Dans son environnement naturel, on la rencontre principalement dans les prairies, les talus, et les bois clairs.

Cette plante est cueillie pour ses épis de boutons floraux qui sont parfaitement comestibles et qui se consomment cuits et qui offrent une subtile saveur.

Code voie : 67822

Entrée en vigueur immédiate

#### **Chemin des Chevreuils**

au chemin situé dans le bois de la Treulaz commençant au chemin de Treulaz et finissant au chemin du Moulin-de-Vert.

Cette appellation évoque la présence de ces cervidés sur le territoire de la commune. Les chevreuils sont les plus petits ongulés de Suisse, ils sont exclusivement végétariens. On rencontre les chevreuils dans les endroits où ils trouvent de la nourriture, à savoir dans les forêts, les bosquets ou dans les prairies longeant les forêts.

Code voie : 67830

Entrée en vigueur immédiate

2/ Ces dénominations doivent être utilisées uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :  
Michèle Righetti-El Zayadi

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 9 juin 2023